

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

AUTRICHE. — Trieste, 8 juillet.

Il ne se passe presque pas de jour de poste que nous ne recevions des nouvelles des troubles toujours croissans dans l'Albanie, et des scènes sanglantes. La situation de cette province est dépeinte comme fort critique, les Monténégrins, peuple montagnard très-brave et connu par sa résistance à la Porte et par son esprit indépendant, menaçant de prendre part à l'insurrection, et faire cause commune avec les Albanais.

Les rapports qui nous parviennent de la Grèce sont aussi affligeans, ne contenant que des plaintes sur la détresse progressive de la nation, et sur l'embarras du gouvernement qui paraît avoir à peine les moyens de satisfaire les troupes, et de maintenir l'ordre en fournissant aux besoins les plus pressans de toutes les classes.

Depuis que la résignation du prince Léopold est connue et qu'on n'espère plus le voir remplir les caisses de l'état des fonds dont on le croyait porteur, le président semble être pareillement dans une grande perplexité, et pourrait bien, s'il n'est pas mis fin à l'incertitude du sort de la Grèce, par la nomination d'un régent, se déterminer, pressé par les circonstances, à se démettre de ses hautes fonctions. Nous manquons depuis long-tems de nouvelles d'Egypte.

PRUSSE. — Berlin, 10 juillet.

Le roi entreprendra, le 12 de ce mois, son voyage habituel de tous les ans pour les eaux de Tœplitz. Le prince royal est allé prendre les bains de mer à Puttbus, dans l'île de Rugen. Le prince Auguste de Prusse partira ces jours-ci pour Paris.

ANGLETERRE. — Londres, 17 juillet.

Au sujet du bill d'appropriation, le marquis de Lansdown a présenté hier quelques observations sur les résultats probables de la conquête d'Alger relativement aux affaires du Levant. On n'a pu obtenir du duc de Wellington aucune révélation à cet égard.

Une particularité remarquable quant aux destinées d'Alger, c'est que le ministre français *actuel* n'en sait pas plus que les autres gouvernemens européens, ou que le dey lui-même, sur les mesures qui seront prises à ce sujet. Les ministres français ont fait la conquête d'Alger, mais ce n'est pas pour leur compte, car dans l'intervalle ils ont perdu leurs portefeuilles; c'est un fait qu'on peut maintenant regarder comme certain. Quelle sera précisément la nuance des opinions de leurs successeurs; jusqu'à quel point la cour sera-t-elle obligée de céder à l'ascendant de l'esprit national, c'est ce qu'on ignore encore aussi bien que la nature des décisions qui seront prises définitivement à l'égard de l'Afrique.

Nous espérons que l'esprit public a fait autant de progrès en France relativement aux questions de politique étrangère qu'à celles de liberté intérieure; mais dans le cas malheureusement possible où il n'en serait pas ainsi, les négociations à venir avec la France exigeraient autant de prudence et de jugement que la Grande-Bretagne en ait jamais montré dans ses relations extérieures.

Une chose, au reste, nous paraît évidente, c'est que les Français, quelles que soient leurs mauvaises dispositions à notre égard, ne peuvent rien faire sur la côte d'Afrique qui puisse compromettre notre honneur et nos intérêts. (*Globe.*)

FRANCE. — Paris, 17 juillet.

Des bruits qui courent ce soir dans les salons, mais qui ont un très-grand besoin de confirmation, semble faire croire que l'Angleterre s'est ravisée depuis la note remise par son ambassadeur, et qu'elle offre elle-même à la France, outre la conservation d'Alger, la jouissance paisible des îles de Jersey et de Guernesey. La condition de cet *avantage* proposé à Charles X serait, moyennant une indemnité offerte à la Russie, la faculté laissée à l'Angleterre de s'établir sur l'isthme de Suez, et de communiquer comme bon lui semblerait avec ses colonies de l'Inde par la mer Rouge.

Du 19. — Hier dimanche, 18 juillet, le roi a reçu, avant la messe, au château de Saint-Cloud, des députations de la cour de cassation, de la cour des comptes et le conseil royal de l'instruction publique, qui ont eu l'honneur de féliciter S. M. sur le succès de l'expédition d'Afrique.

Le bruit courait aujourd'hui à la bourse que la chambre ne

serait pas réunie, que la liberté de la presse serait suspendue, et qu'une ordonnance d'élection serait publiée. Toutes ces belles mesures devaient, suivant les mêmes rumeurs, paraître dans la feuille officielle de jeudi matin. On offrait de parier que M. de Polignac serait assez peu sensé pour tenter une pareille folie. Nous augurons mieux de sa raison, quoique nous n'y placions pas une entière confiance.

— Le gouvernement a fait signifier, dit-on, aux puissances maritimes, que le blocus d'Alger était levé; comme les Français possèdent maintenant cette ville, ils sont à même de surveiller les exportations et les importations. On ajoute que par conséquent le blocus a été étendu à l'est et à l'ouest d'Alger sur la côte d'Afrique, pour empêcher sans doute qu'on n'introduise des munitions sur les points qui n'ont point encore fait leur soumission à l'armée française.

— Le *Correspondant de Nuremberg* parle d'un congrès qui aurait pour objet les affaires d'Alger et de Grèce. Selon ce journal, la Russie aurait désigné M. de Nesselrode, et l'Autriche M. de Metternich, et il se pourrait que le point de réunion fût en Bohême.

Du 20. — Il est maintenant certain que l'empereur Don Pedro se trouve dans l'impossibilité de rien entreprendre contre le Portugal. Les deux chambres du Brésil se sont exprimées de la manière la plus formelle contre toute intervention de la part du Brésil dans les affaires du Portugal. L'intervention dans les affaires de Portugal serait préjudiciable, disent les chambres, à la prospérité du Brésil et contraire au droit des gens.

La reconnaissance de don Miguel, comme roi de Portugal, ne tardera pas maintenant, car on sait que l'Angleterre avait fait signifier à l'empereur qu'il eût à reconnaître son frère comme roi ou à lui faire la guerre. (*Gazette de France.*)

EXPÉDITION D'AFRIQUE.

A. S. Exc. le président du conseil des ministres.

A la Cassaba, 8 juillet.

Prince, la prise d'Alger paraît devoir amener la soumission de toutes les parties de la régence: plus la milice turque était redoutée, plus sa prompte destruction a relevé dans l'esprit des Africains la force de l'armée française; les miliciens eux-mêmes ont donné l'exemple de l'obéissance; dans chacune de leurs casernes, quelques soldats ont suffi pour les désarmer; au premier ordre qu'ils ont reçu, tous ont apporté leurs fusils et leurs yatagans dans le lieu qui leur avait été désigné. On leur a fait connaître que les pères de famille seraient autorisés à rester dans Alger, mais que les célibataires seraient transportés par mer sur les points qu'ils auraient choisis. Cette décision parut ne produire sur eux que peu d'impression. La plupart sont nés dans l'Asie mineure; ils ont demandé qu'on les y reconduisît. Le nombre des miliciens réunis dans les casernes est de 2,500 environ. Ceux-la sont tous célibataires: beaucoup sont vieux et impropres au service militaire. Les plus braves et les plus vigoureux ont péri dans la dernière campagne. Les miliciens mariés sont logés dans des maisons particulières: leur nombre ne paraît pas s'élever à plus de mille. Depuis trois ans, le blocus rendait le recrutement presque impossible. Une réduction considérable s'en était suivie dans la force de la milice.

Le dey est venu me voir hier dans la Cassaba. C'est à Livourne qu'il a témoigné le désir d'aller s'établir. Une frégate va l'y transporter. M. l'amiral Duperré prend des dispositions pour que les Turcs célibataires s'embarquent presque en même tems. Les Maures et les Juifs attendent leur départ avec une vive impatience. C'est alors seulement qu'ils croiront leur joug brisé pour toujours.

Le bey de Titteri a reconnu le premier l'impossibilité où il était de prolonger la lutte. Le lendemain même du jour où les troupes françaises ont pris possession d'Alger, son fils, à peine âgé de 16 ans, est venu m'annoncer qu'il était prêt à se soumettre, et que si je l'y autorisais, il se présenterait lui-même. Son jeune envoyé remplit sa mission avec une naïveté qui rappelait les tems antiques. Je lui remis un sauf-conduit pour son père qui, le jour suivant, se rendit à Alger. Je l'ai laissé à la tête du gouvernement

de sa province, sous la condition qu'il nous paierait le même tribut qu'au dey. Cette condition a été acceptée avec reconnaissance. Les habitans paraissent convaincus que les beys d'Oran et de Constantine ne tarderont pas à suivre l'exemple de celui de Titteri.

Déjà la confiance commence à s'établir, beaucoup de boutiques sont ouvertes. Les marchés s'approvisionnent; le prix des denrées est plus élevé que dans les tems ordinaires, mais bientôt la concurrence aura fait cesser cette cherté éphémère. J'ai confié la direction de la police à M. d'Aubignosc, Français, qui a long-tems habité l'Oran. Une commission, présidée par M. l'intendant en chef Denicé, a été chargée d'indiquer les modifications que les derniers événemens devaient apporter dans l'administration et la forme du gouvernement. Le général Tholozé a été nommé commandant de la place. Son caractère ferme et honorable le rend éminemment propre à ce poste important.

La ligne de communication dont Sidi-Ferruch est le point de départ va devenir inutile, et désormais les approvisionnemens de l'armée seront dirigés dans le port d'Alger. Une grande économie doit en résulter dans le service des transports. Dans quelques jours on désarmera les redoutes qui avaient été construites entre Sidi-Ferruch et le camp de siège: enfin la place de dépôt elle-même devra être abandonnée aussitôt après que les hôpitaux auront été transférés ailleurs, et que les subsistances qui s'y trouvent auront été consommées ou embarquées.

Déjà des ordres sont donnés pour que le matériel d'artillerie qui n'avait point été mis à terre soit transporté en France. L'équipage de siège reste presque entier. On a trouvé ici une immense quantité de poudre et de projectiles, et plus de deux mille bouches à feu presque toutes en bronze. La valeur de ces objets, celle des fers qui appartiennent au gouvernement, et surtout celle du trésor dont M. le payeur-général fait l'inventaire, paraissent devoir suffire pour payer une grande partie des frais de guerre.

Tous les prisonniers français qui se trouvaient à Alger m'ont été remis le 5 au matin, avant que les troupes françaises prissent possession de la place.

La chaleur est vive depuis quelques jours. Plusieurs fois le thermomètre de Réaumur a marqué 28 degrés. Quoique le siège n'ait duré que six jours, l'activité avec laquelle les travaux ont été conduits a fait éprouver aux troupes de grandes fatigues. Les dysenteries sont devenues plus nombreuses; mais ceux qui en sont atteints ne le sont point assez gravement pour quitter leurs corps. On compte à peine 250 fiévreux dans l'armée. Le nombre d'hommes mis hors de combat depuis le 14 est de 2,300; 400 sont morts; 1,900 blessés ont été envoyés aux hôpitaux: ici, comme en Egypte ils se guérissent promptement. La plupart des pères de ceux qui ont versé leur sang pour le roi et la patrie seront plus heureux que moi: le second de mes fils avait reçu une blessure grave dans le combat du 24. Lorsque j'ai eu l'honneur de l'annoncer à V. Exc., j'étais plein de l'espoir de le conserver. Cet espoir a été trompé. Il vient de succomber. L'armée perd un brave soldat. Je pleure un excellent fils. Je prie V. Exc. de dire au roi que, quoique frappé par ce malheur de famille, je ne remplirai pas avec moins de vigueur les devoirs sacrés que m'impose sa confiance.

J'ai l'honneur, etc.

Comte de BOURMONT.

— On lit dans l'*Aviso de Toulon* les détails suivans sur l'intrepidité, le sang-froid et l'habileté de nos marins, dont le chef a été si mal récompensé:

« Nous avons raconté la vigoureuse attaque exécutée le 4 juillet par notre escadre contre les formidables batteries d'Alger; l'heureuse diversion que cette attaque a faite, et combien, en jetant la terreur dans la ville, elle a contribué à sa prompte reddition. Nous avons omis de faire remarquer que notre escadre ayant mis à terre 2,500 hommes pour garder la presqu'île de Sidi-Ferruch, il restait aux vaisseaux combattans à peine assez de bras pour le service de la manœuvre et celui de l'artillerie, cette circonstance n'a pas arrêté le noble élan du brave amiral qui la commande; il sait que le jour du combat les forces du marin français sont décuplées. Mais si notre marine, digne émule de l'armée de terre, s'est couverte de gloire le 4 juillet, elle a eu d'autres épreuves dans lesquelles elle avait eu besoin d'un courage, moins brillant peut-être, mais non moins dévoué, non moins expérimenté, puisqu'elle luttait alors contre les élémens, qui, deux fois, le 16 et le 26 juin, s'étaient faits les auxiliaires de nos ennemis.

» Parmi la volumineuse correspondance qui nous est parvenue de l'armée navale, nous choisissons une lettre écrite à bord du *Trident*, le 27 juin. Nous ne changerons rien au style: il est d'un homme de mer, concis et énergique:

« Avant-hier, l'amiral Duperré nous fit signal de rentrer ainsi qu'au *Breslaw*. Le tems n'avait point belle apparence, le baromètre était bas; cependant il nous fallait venir au mouillage où nous ne devions rester que le tems nécessaire pour reprendre 80

hommes restés en corvée à bord du *Superbe*, avec quatre grandes embarcations qui avaient servi au déchargement. Nous devions aussi débarquer la 5^e compagnie permanente destinée à la défense du camp retranché. Comme vous allez le voir, ce mouillage a mis le *Trident* dans une position épouvantable.

» Vers les quatre heures de l'après-midi, le vent de O. N. O., d'abord faible, fraîchit considérablement; la mer devint grosse, très-creuse tout à coup. Ce vaisseau fut mis en position de recevoir un coup de vent sur une rade ouverte. A cinq heures, l'homme qui veillait à la chaîne cria qu'elle était cassée; nous en avions 90 brasses dehors. Une seconde ancre est mouillée. On file 80 brasses de la grande touée; nous en avions alors 200 brasses dehors; cela nous mit assez près des brisans de deux petits îlots situés dans le N. O. de Torr-Chika. Le tangage, sur ce fond de 17 brasses, était affreux; le vaisseau embarquait de l'eau sur le gaillard d'avant. Si les câbles avaient cassé ou les ancres, chassé, nous périssions tous misérablement aux yeux de la flotte, sans qu'elle ait pu donner secours. Notre position était affreuse; nous somme restés jusqu'à minuit dans cette anxiété. Le vent mollit alors; mais la mer était encore trop grosse pour qu'on pût s'occuper à réamarrer le vaisseau dans une position moins dangereuse; ce n'est qu'à deux heures qu'on a pu commencer cette opération. Sur trois ancres, celle de la chaîne est restée au fond, la seconde a eu son sas brisé; c'est la troisième qui nous a tenus.

» Le *Breslaw* a chassé près de quatre encablures; et chose miraculeuse, il a évité tout le monde. Un abordage eût été épouvantable avec la grosse mer. Le *Circé* a cassé son gouvernail, l'*Iphigénie* un câble, le *Marengo* a chassé considérablement, ainsi qu'un très-grand nombre de bâtimens. Quatre navires marchands ont été à la côte, sans espoir de les relever, et généralement le convoi des 170, qui avait mouillé la veille, a fait des avaries plus ou moins majeures, selon le placement des navires.

» Toute l'armée navale a éprouvé le coup de vent du 26; chaque bâtiment a couru les mêmes dangers que le *Trident*. Nous laissons aux hommes de mer à les apprécier. Il n'a tenu à rien que l'escadre n'éprouvât le même sort que celle de Charles-Quint. »

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 24 juillet.

Le 15 juillet une maison a été brûlée à Poste, commune d'Attert. La perte occasionnée par cet événement est évaluée à 600 fl.

— Le 20 un incendie a éclaté dans une maison de la ville d'Echternach. Au bout d'une heure l'on est parvenu à se rendre maître du feu, qui n'a pu se communiquer aux habitations voisines.

— Le même jour le feu a pris dans une petite maison, à Holle-rich, près Luxembourg. Une pompe envoyée de la ville a aidé à empêcher le feu de se propager.

— On mande de Neuf-Château: « Le nommé Résibois, dont nous avons annoncé la détention dans la maison d'arrêt de cette ville, comme prévenu de fabrication et d'émission de fausses pièces de 5 francs, était au secret le plus rigoureux. Cela ne l'a pas empêché de s'évader lundi dernier, à neuf heures du soir. Il avait, avant de partir, crayonné sur la porte de la prison, ces mots: « Guillaume, par la grâce de Dieu, le loup n'est plus dans la bergerie. » Dans un des cours de la maison, on a trouvé une lettre par laquelle il faisait ses adieux au concierge et lui écrivait, entre autres choses: « Convenez qu'il n'est pas agréable d'habiter un cachot, et ne soyez pas surpris que j'aie cherché l'occasion d'en sortir. Engagez mes juges à continuer mon procès. S'ils me condamnent à quelques mois de prison, je reviendrai habiter ces lieux que je quitte sans regrets. »

— Un arrêté de S. M., du 1^{er} de ce mois, porte que le goudron et les autres marchandises de la même nature continueront à être mesurées dans des vases de fer de la contenance d'un demi, d'un entier et d'un double litron (*kan*) des Pays-Bas.

— S. A. R. le prince d'Orange, à son retour de Zélande, s'est arrêté à Berg-op-Zoom, Bréda et Bois-le-Duc pour passer en revue la garde communale de ces villes et est arrivé à La Haye, le 20 à midi. Le 21, S. A. R. a dû se mettre en route pour la Frise.

— Un arrêté royal du 19 juin dernier, décide que provisoirement et jusqu'à disposition ultérieure, il sera accordé sur l'accise une diminution de 15 pour cent aux sucres importés directement et par navires des Pays-Bas des possessions de l'état dans les Indes orientales, de même que pour les sucres des Indes occidentales. Pareille diminution sera accordée aux sucres déjà importés, lorsqu'il sera prouvé d'une manière satisfaisante qu'ils sont venus directement et par navires nationaux, de nos possessions aux Indes orientales.

— Le gouvernement a adopté pour règle que les exercices de la garde communale active pourront durer deux heures, non compris le tems nécessaire pour se rendre au lieu des exercices et pour en revenir; néanmoins, d'après l'avis de l'administration, le tems accordé pour le repos ne pourra pas être déduit de ces deux heures.

— Le tribunal correctionnel de Liège, dans l'affaire du spectacle, a statué, par un seul et même jugement, et sur la compétence et sur le fond. Appliquant les dispositions de l'article 257 du code pénal, il a condamné l'un des prévenus à deux mois de prison, les quatre autres à un mois, tous à 50 florins d'amende et solidairement aux frais. (Politique.)

— On lit dans les journaux de Londres, du 20 juillet, ce qui suit :

Le *Globe* parle aujourd'hui du bruit que l'empereur d'Autriche, du consentement de toutes les puissances, est nommé arbitre des différends de la maison de Bragance.

Le même journal dit que le parlement sera dissous vendredi, par S. M. en personne. Il est certain qu'on fait déjà dans la chambre des pairs des préparatifs pour cette solennité.

Le roi a passé hier et ce matin, en revue, plusieurs régiments de la garde.

Dimanche dernier, à la chapelle royale, le roi et la reine ont paru ensemble en public, pour la première fois, depuis leur avènement au trône.

Le célèbre sir Sidney Smith est arrivé de Paris à Londres, S. M. l'ayant nommé de son propre mouvement lieutenant-général des soldats de marine, corps dont le roi actuel était lui-même général comme duc de Clarence.

Un conseil de cabinet a été tenu samedi après-midi. Les ambassadeurs de France et des Pays-Bas avaient eu des entrevues avec lord Aberdeen, avant ce conseil.

Le colonel Fitzclarence (fils du roi), chargé d'une mission spéciale, est parti dans la nuit de samedi, pour le continent.

Selon le *Falmouth Packet*, Bolivar n'aurait pas quitté la Colombie à la suite d'événements politiques qui seraient survenus en sa faveur, et de l'obtention d'une pension que lui aurait accordée le gouvernement; mais son frère serait parti de Carthagène pour la Jamaïque, à bord d'un navire anglais.

— Il n'y a peut-être pas au monde un pays où les habitans parviennent à un âge aussi avancé que dans les îles Shetland. Chamberlain, dans son livre de *l'Etat présent de la Grande-Bretagne*, qui a récemment paru, dit que les centenaires sont plus communs dans ces îles que les sexagénaires en Angleterre; que l'on voit fréquemment des hommes encore robustes et dispos qui n'ont pas moins de 120 et même de 130 ans. « Dans le moment où j'écris, ajoute-t-il, je connais une femme qui a plus de 140 ans, qui jouit de toutes ses facultés intellectuelles, de l'intégrité de tous ses sens, et qui travaille comme elle le faisait dans sa jeunesse.

— Au mois d'avril dernier il est mort à Pleskow, dans le gouvernement de Novogorod (Russie), un cultivateur nommé Michofski, à l'âge de 165 ans. Cet homme vivait très-sobriement, seulement de tems à autre il prenait des liqueurs spiritueuses et ne mangeait de la viande que deux fois par semaine. A l'âge de 120 ans, il cultivait encore ses terres; mais il a dû cesser par suite d'une entorse au pied. Il laisse 4 enfans, 36 petits-enfans, et 16 arrière-petits-enfans. Sa mère a atteint l'âge de 117 ans, et une de ses sœurs celui de 112; mais son père mourut à l'âge de 52 ans.

— L'art de faire sécher l'herbe des prairies pour la conserver, a reçu, dans quelques contrées, des perfectionnemens qu'il serait important de répandre dans les campagnes où les pluies font souvent avarier d'énormes quantités de fourrages.

Quelques fermiers anglais étendent le foin légèrement fané dans des espèces de fosses, chaque couche est copieusement saupoudrée de sel, et subit une forte pression. La masse fermentée devient presque noire, et si dure, qu'on est obligé de la couper avec une hache. Le bétail mange avec avidité le foin traité de cette manière.

Un agronome allemand ayant observé que les petites feuilles des herbes desséchées se détachaient de la tige pendant la fenaison, et que le fourrage perdait ainsi ce qui peut le rendre délicat et succulent, a cherché et fini par trouver les moyens de conserver les plantes dans toute leur intégrité. Quelque tems qu'il fasse, l'herbe fauchée est mise en forte meule dans les vingt-quatre heures; aussitôt que la fermentation devient telle que la main plongée dans la meule ne peut plus supporter la chaleur qui y règne, on étale rapidement sur le pré; et après deux ou trois heures, le foin peut être mis en bottes et transporté au fénil.

Des agriculteurs viennent de modifier encore cette méthode; ils dépècent la meule en fermentation pour en former une autre, en ayant soin de placer au centre de la seconde le foin qui formait l'enveloppe de la première; à la troisième, le fourrage est parfaitement sec, et n'a plus besoin d'être étalé. Les tems pluvieux ne font pas échouer cette opération, et c'est là principalement que les agriculteurs trouveront un immense avantage. La couleur brune que la fermentation donne au foin ne doit nullement inquiéter; elle ne prouve rien contre la qualité du fourrage; la saveur sucrée qui s'y développe sensiblement plaît au bétail de toutes espèces. Ces différentes méthodes exigent du soin, de l'activité, des bras

plus vigoureux que ne le sont ceux des faneuses; mais en dernier résultat, la récolte se faisant plus vite, la dépense n'est pas plus considérable.

Voici, relativement à Alger, une pièce curieuse et peu connue. Il est certain que Napoléon nourrit long-tems l'idée de s'emparer de cette régence. L'histoire secrète du cabinet de l'empire cite, en effet, une disposition secrète du traité de Tilsit. Mais voici une copie de ce document très-singulier, dont l'authenticité est incontestable, et qui dévoile la politique de Napoléon :

Traité secret de Tilsit.

Art. 1^{er}. La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe et poussera ses conquêtes en Asie, aussi loin qu'elle le jugera à propos.

2. La dynastie des Bourbons en Espagne, celle de la famille de Bragance en Portugal, cesseront d'exister: un prince de la famille de l'empereur Napoléon aura l'investiture de la couronne de ces royaumes.

3. L'autorité temporelle du pape cessera, et Rome, avec ses dépendances, sera unie au royaume d'Italie.

4. La Russie s'engage à prêter à la France l'appui de sa marine pour conquérir Gibraltar.

5. Les villes d'Afrique, telles que Tunis, Alger, etc., seront la possession des Français, et lors d'une paix générale, toutes les conquêtes que les Français auront faites en Afrique, pendant la guerre, seront données comme indemnités aux rois de Sardaigne et de Sicile.

6. Malte sera occupée par les Français, et jamais de paix avec l'Angleterre jusqu'à ce qu'elle ait cédé cette île à la France.

7. L'Egypte sera aussi occupée par les Français. Auront la faculté de naviguer dans la Méditerranée les bâtimens appartenant aux puissances suivantes, savoir: la France, la Russie, l'Espagne et l'Italie; tous autres seront exclus.

8. Le Danemarck sera indemnisé dans le nord de l'Allemagne et les villes anséatiques, pourvu qu'il consente à abandonner sa flotte à la France.

9. Leurs Majestés de France et de Russie s'efforceront de faire un arrangement par lequel nulle puissance n'aurait désormais le droit d'envoyer en mer des vaisseaux marchands, à moins de leur remettre un certain nombre de vaisseaux de guerre.

Signé KOURAKIN (L. S.)

C. M. TALLEYRAND (L. S.), prince de Benevent.

Tilsit, 7 juillet (25 juin) 1807.

ETAT-CIVIL.

Naissances: Le 15 juillet, Marie-Joséphé Duchamp; le 16, Marguerite Behm; le 17, Nicolas Wagener; le 19, Constantin-Emmanuel Scheid; le 20, Augustine-Pauline-Louise Heuardt, Nicolas Jungbluth, Pierre Schiltz et Madeline Houin; le 21, Anne Feyden.

Mariages:

Décès: Le 16 juillet, Jean-Athanas Theis, orfèvre, âgé de 25 ans, célibataire; le 17, Jean-Baptiste Genot, âgé d'un an et 2 mois; le 20, Joséphine-Louise de Médard, âgée de 4 mois et 22 jours; Marie-Anne Pergamény, veuve Joseph Heuskin, âgée de 56 ans; Anne Philipp, âgée de 9 jours, et Marguerite Médinger, âgée de 9 ans et 10 mois; le 22, Madeline Hollenfelz, âgée de 2 mois, et Mathias Poncin, âgé de 13 jours.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.
PUBLICATION.

Travaux à exécuter pour l'agrandissement de l'église Saint-Michel.

Luxembourg, le 21 juillet 1830.

Les personnes qui désireraient entreprendre les travaux en maçonnerie, charpente, couverture, serrurerie et vitrerie, pour l'agrandissement de l'église Saint-Michel, sont invitées à prendre communication du devis estimatif et du cahier des charges au secrétariat de la régence.

Les soumissions devront être remises avant le 2 août, cachetées, et proposer un rabais de tant pour cent sur l'estimation du devis.

Les Bourgmestre et Echevins, SCHMIT-BRUCK.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.

Le receveur des droits d'entrée et de sortie et des accises à Luxembourg, vendra publiquement, dans son bureau, le vendredi 30 juillet 1830, à neuf heures du matin, une partie de marchandises consistant en vingt douzaines mouchoirs et schals, tissus de coton imprimé et teint, item six douzaines bonnets de coton et deux pièces coutils.

Luxembourg, le 22 juillet 1830.

Le Receveur, DARLON.

LA DIRECTION DU CERCLE LITTÉRAIRE a examiné, dans sa séance de ce jour, les soumissions qui lui ont été adressées pour les différens travaux relatifs à l'augmentation des bâtimens de la société. Elle a adjugé les travaux de serrurerie, de vitrerie et de plafonnage; mais elle n'a pas trouvé que les offres faites pour la menuiserie et la peinture fussent convenables. En conséquence, elle recevra d'ici à lundi, 26 juillet, à midi, les nouvelles soumissions qu'on voudra présenter pour lesdits travaux de menuiserie et de peinture.

Les plans, devis et cahiers de charges restent déposés chez M. Chauchet, architecte. Les soumissions pourront être adressées indifféremment à l'un des directeurs soussignés.

Luxembourg, le 19 juillet 1830.

DE LA FONTAINE, WILLMAR, COUTURIER, TESCH et GELLÉ.

VENTE D'IMMEUBLES AU ROLLINGERGRUND.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, le 20 juillet 1830, et pour sortir de l'indivision, il sera, le 31 du courant, à deux heures de relevée, chez le sieur Hullard, cabaretier au Rollingergrund, en présence de M. le juge-de-peace du canton de Luxembourg, et par le ministère de M^e Jacques Funck, y résidant, à ce commis, procédé à la vente des immeubles suivants :

- 1^o Une maison avec jardin, située au Rollingergrund, entre Lucas et Koilen, aboutissant sur le jardin de Schneidesch, et derrière sur Henri Krier;
- 2^o Un jardin situé au Rollingergrund, entre Nicolas Philippe et Jean Schwartz, aboutissant sur le sieur Rockenbrod et sur le sieur Rinck;
- 3^o Un jardin situé au Rollingergrund, entre Jean Schwartz et Nicolas Philippe, aboutissant sur Nicolas Feller et le sieur Rockenbrod;
- 4^o Une prairie située ban de Merl, entre Lemptgen, de Merl, et Jean Lacave, de Bonnevoie.

Le tout appartenant aux enfants Jung, du Rollingergrund.

Luxembourg, le 23 juillet 1830. Pour extrait: J. FUNCK, notaire.

AVIS. — Le bel étage, nouvellement tapissé, d'une maison sise rue St.-Philippe, n^o 177, à Luxembourg, composé de quatre chambres avec cuisine, cave et grenier, est présentement à louer pour 3, 6 ou 9 années.

Et le second étage de la même maison sera vacant pour le premier août prochain

S'adresser, pour l'un et l'autre, au notaire Cuno, dite rue.

UN BEAU QUARTIER A LOUER, proche des bains de Mausfeld, à Clausen, consistant dans un grand salon, plusieurs chambres, cuisine, écurie, grenier, cave et jardin. — S'adresser au propriétaire.

Lundi, 2 août 1830, neuf heures du matin, les héritiers de feu M. Lenel, vivant directeur de la poste aux lettres à Neuf-Château, vendront, aux enchères publiques, à qui plus, devant le notaire soussigné, à plusieurs années de crédit,

1^o Une maison sise en l'enceinte de la ville de Neuf-Château, sur la place publique, en face de l'église; cette maison, propre par sa situation à y faire toute espèce de commerce, comprend, au rez-de-chaussée, quatre belles places avec caves voûtées en dessous; le premier se compose également de quatre pièces, au-dessus desquelles se trouve un vaste grenier. La cour, assez spacieuse, sépare la maison d'avec les écuries et autres bâtiments.

2^o Et d'autres immeubles consistant en jardin potager avec verger y appartenant, champs labourables et prés, le tout situé ban de Neuf-Château; quatre portions de bois sises sur le territoire de la commune de Longlier.

La vente aura lieu dans la maison prédésignée.

Neuf-Château, le 17 juillet 1830.

MOTTE.

Vente en conformité de la loi du 12 juin 1816.

Lundi, 26 juillet, à une heure de relevée, il sera procédé, devant M. le juge-de-peace du canton de Remich, et par le ministère du soussigné notaire, à la vente aux enchères d'une maison couverte en ardoises, ayant cour, jardin et bâtiment de derrière, située à Remich, au marché, n^o 212, connue sous le nom Alschorns; plus, de deux jardins emmurés, près de l'endroit.

Cette maison, par sa situation, offre tout avantage et est propre à tout commerce.

La vente se fera en la maison susdésignée, à la requête des héritiers Schorn, dudit Remich.

Remich, le 18 juillet 1830.

SIBENALER, not.

VENTE POUR CAUSE D'INDIVISION,

D'une double Maison située à Luxembourg, rue Neuve, n^o 429.

Judi, 29 juillet 1830, deux heures après midi, il sera, par le notaire soussigné, en son étude, Grand'rue, n^o 129, procédé à la vente par adjudication publique, et sous des conditions très-favorables, d'une double maison située à Luxembourg, rue Neuve, n^o 429, entre M. le juge Winckel d'un côté, et madame la veuve Marchand de l'autre, ci-devant occupée par M. le capitaine d'état-major de Carisien.

Les amateurs pourront s'adresser au notaire François soussigné.

Luxembourg, le 17 juillet 1830.

FRANÇOIS, not., Grand'rue, n^o 129.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER,

Par suite de cessation de commerce

Lundi, 9 août prochain, vers les neuf heures du matin, et jours suivants, il sera, à la requête de M^e N. Schrobilgen, tenant le Café français, à Luxembourg, procédé à la vente publique d'un mobilier considérable consistant en argenterie, linge de table et autres, glaces de toutes grandeurs, commodes, secrétaires, consoles, canapés, fauteuils, tables à jeu, tables avec marbres de toutes les formes; bois de lit, matelas, lits de plumes, draps et couvertures, tapis; un bel assortiment de cristaux, verres, porcelaines et faïence; plusieurs beaux billards, lustres, quinquets, lampes, flambeaux; batterie de cuisine, etc., etc.

On vendra également plusieurs beaux forté-pianos d'une nouvelle construction.

Le jour de la vente des vins sera indiqué ultérieurement.

Cette vente se fera au comptant et se tiendra dans le local du Café français.

Luxembourg, le 13 juillet 1830.

FRANÇOIS, not., Grand'rue, n^o 129.

Ankündigung. — Am künftigen Dienstage, den 27ten des laufenden Monats, um 11 Uhr des Morgens, werden, auf Ersuchen des Herrn

Mubé von der Sauvage, etliche 30 Stück schöne Eichen-Bäume, welche sich in dem außerordentlichen Holzschlag des Gemeinbüsches vor Diemer befinden, öffentlich und auf Borg, versteigert werden.

Die Versteigerung wird in dem gesagten Büsch, nahe am Dorfe, statt finden. Lüzemburg, den 20 July 1830.

François, Notar, Groß-Gasse, N^o 129.

Vente en conformité de la loi du 12 juin 1816.

Le notaire soussigné, à ce commis, procédera, en son étude, le jeudi, 5 août 1830, à deux heures de relevée, sur réquisition des héritiers de défunts Nicolas Missy et Marie Christnach, de leur vivant marchands en cette ville, à la vente publique, en détail et à plusieurs années de crédit, des biens immeubles suivants :

a. Une pièce de terre au Lampersberg, entre les glacis, un sentier et un chemin conduisant au Rollingergrund, grande environ (5 journaux) 1 bonnier 78 perches (en gros ou en détail);

b. Une grande prairie, ban de Merl, in den Zielkaulen;

c. Un pré, même ban, lieu dit in Tittert;

d. Une maison, rue Vauban, n^o 126, au Paffenthal (en gros ou en détail); Et e. La moitié d'une maison en cette ville, marché aux Poissons, n^o 330.

Plusieurs de ces articles pouvant commodément être divisés en lots, seront vendus en gros ou en détail, au gré des amateurs.

La pièce au Lampersberg, par sa proximité de la ville, la fertilité de son terrain et sa belle et grande superficie, se prête à l'établissement d'un ou de plusieurs bons jardins.

S'adresser, pour autres renseignements, au notaire soussigné.

J. P. HUBERTY, not.

Verkauf in Gemäßheit des Gesetzes vom 12ten Juny 1816.

Der unterfertigte, dazu bestellte Notar, wird in seiner Amtsstube, am Donnerstag, 5 August 1830, um zwei Uhr des Nachmittags, auf Ersuchen der Erben der verstorbenen Eheleute Nicolas Missy und Maria Christnach Zeitlebens Handelsleute binnen dieser Stadt, zur öffentlichen Versteigerung, einzelnweise und auf mehrere Jahre Borg, folgender Immobilien schreiten; zu wissen:

a) Eines auf dem Lampersberge gelegenen Stück Landes, zwischen dem Glacis, einem Pfad und einem Wege nach dem Rollingergrund zu, groß ungefähr 1 Bunder 78 Ruthen (5 Morgen), im Ganzen oder theilweise;

b) Einer großen Wiese, auf dem Banne Merl, im Ort genannt in den Zielkaulen;

c) Einer auf demselben Banne, im Ort genannt in Tittert, gelegenen Wiese;

d) Eines in der Unterstadt Paffenthal, N^o 126, Vaubans-Straße, gelegenen Wohnhauses; und

e) Der Halbscheid eines hier auf dem Fischmarkt, N^o 330, gelegenen Hauses.

Da mehrere der genannten Gegenstände, wie angezeigt, vertheilt werden können, werden sie nach dem Wunsche der Liebhaber, im Ganzen oder losenweis verkauft.

Das ersagte, nahe an der Stadt gelegene Stück Ackerland, ist der Fruchtbarkeit seines Bodens und seiner Flächengröße wegen, zur Anlage eines oder mehrerer guten Gärten geeignet.

Liebhaber können sich zur weitem Erörterung an den Unterfertigten wenden.

J. P. Huberty, Notar.

Nachricht. — Am Freitage, 30ten des laufenden Monats July, gegen 9 Uhr des Morgens, wird der Freiherr von Reichenach, Eigenthümer zu Hirsbach, in dem sogenannten Sehnholz, nächst Zentingen gelegen, 6000 Fächchen und 200 Korden Lohholz, in welchem sich viel brauchbares Waagengeholz befindet, auf Borg versteigern lassen.

Die Versteigerung wird in gebachtem Sehnholz Statt haben.

Lüzemburg, den 23ten July 1830.

Funk, Notar.

Am Sonntage, 25ten laufenden Monats July, 2 Uhr Nachmittags, wird Herr Wilhelm Pescatore, Handelsmann in Lüzemburg, in dem Buntges-Busch, nächst Finkels-Hof, eine Quantität von ungefähr dreißig tausend Fächchen in zwei Gebunden, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg zuschlagen lassen; dann ungefähr 30 Stück Eichen- und Buchen-Bäume.

Majerus, Notar.

MERCURIALES. — I^o QUINZAINE DE JUN 1830.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	9 79	9 62 1/2
Méteil.....	9 09	8 77 1/2
Seigle.....	0 00	6 66
Orge.....	6 81 1/2	4 89
Avoine.....	3 18 1/2	2 25 1/2
Pois.....	7 08 1/2	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	2 36	1 08
Beurre, la livre des P.-B.....	0 69 1/2	0 80
Foin, les 100 livres des P.-B.....	2 60	0 00
Paille, id. id.	1 70	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	3 97	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00